CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Le artistes et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes faites par autorité de justice, ventes de plantations, maisons, esclaves marrons, animaux épaves ou perdus &c. &c., lui seront portées en compte séparé au taux des prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour Baton Rouge, Pointe Coupée et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur COMMERCE, capt. Maté, partira tous les samedis à 10 heures du matin, et fera à l'avenir le service régulier, les propriétaires désirant mériter l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, n'épargneront pour rendre ce bateau avantageux pour les chargeurs et aux passagers. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J. MATTERE, 10, rue St Louis.

A VENDRE—Le bateau à vapeur **Chief Justice Marshall**, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à STERNS & Co, 23 mars. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR BOSTON—La barque A I EUPHRATES, capitaine Emerson, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 12 av. 14, rue Bienville.

POUR RICHMOND—Le joli brick ADELAIDE, capitaine Lansing, sera prêt à recevoir un chargement dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à ROBINSON & Co. av. no 15 rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier A I WILLIAM PRICE, capitaine Knight, mouillé près du marché aux légumes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, av. no 93 rue de la Commune.

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier A. I. PICO, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, Rue de la Commune, No. 93.

POUR NEW-YORK.—Le brick A I MARGARET, capitaine Swan, desire 150 barils, s'adresser à L. H GALE, avril. 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Nouvelle Ligne—Paquebot pour lundi, 24 Avril.—Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry, partira du susdit port comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES, 55, rue du Camp.

POUR SAVANNAH—Le brick KENTUCKY, capitaine Hatch, désire 100 barils pour compléter son chargement. S'adresser à L. D. C. WOOD, 22, rue Poydras.

POUR NEW YORK.—La goel. fine voilière A I EXCEL, capt Tetter, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, no. 14 rue de Bienville.

POUR NEW YORK.—Le brick RUPERT, capitaine Rankin sera promptement expédié pour le port sus-nommé et ayant la mature du fret sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, mars. 14, Bienville.

POUR CHARLESTON.—Le brick A.I. **Hiram**, capitaine George Bacon, partira de suite pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de bonnes accomodations, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, mars. 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick ELCY, capitaine Wall, en chargement, peut prendre 150 barils et partira sous peu de jours. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14.

POUR PHILADELPHIE—La goel REGISTER, capitaine Griffith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Jefferson, ou à E. & J. ANDREWS, mars. 24, rue Gravier.

POUR BOSTON.—Le beau brick doublé et chevillé A. I. **America**, capitaine Head well, construit depuis 2 ans. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à QUARLES & Co. mars. 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON.—Le brick supérieur A. I. PARAGON, capitaine Butter partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H GALE, mars. rue de la Commune no 93.

POUR NEW YORK.—Le brick de première classe **Granite**, capitaine Cushing, ayant la moitié de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis du poteau no. 106 ou à L. D. C. WOOD, 22, rue Poydras.

POUR BALTIMORE.—La goëlette fine voilière ELVINA, capitaine Goold, ayant la moitié de sa cargaison, peut prendre 300 barils et 300 de plus sur le pont. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, mars. rue Bienville No. 14.

POUR BOSTON.—La belle goëlette **Willows**, capit. Hopkins, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, mars. Rue de la Commune, No. 93.

POUR PORTSMOUTH.—La fine voilière barque **Damariscotta**, capitaine Stetson partira incessamment. S'adresser pour passage seulement à BAILEY & ABBOTT, mars. 14, rue Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—La Barque JANE, Capitaine Black, qui sera de suite expédiée, a besoin de 150 à 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, avril. no. 93 rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire, doublé et chevillé en cuivre, A I CHOCTAW, capt. Freeman Foster, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, no 14 rue Bienvile.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A I Hobart, capitaine Selden, sera prêt à recevoir son chargement en 4 jours. S'adresser à GEORGE GREEN.

POUR LIVERPOOL.—Le navire AMERICA, capitaine Cunningham, doublé et chevillé en cuivre, ayant une cargaison engagée, partira sous peu, s'adresser à HARRISON, CLEGG & Co, Rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire A I Milo, capitaine Thompson, désire 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR GLASGOW.—Le brick A I CORINTHIAN, capitaine Coburn, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, Rue Bienville, No. 14.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ROYAL WILLIAM, capitaine Taylor, est en chargement, pour fret ou passage, s'adresser à H. C CAMMACK & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe fin voilier KATHARINE JACKSON, capitaine Abbot, a besoin de balles de coton pour compléter son chargement. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire anglais doublé et chevillé en cuivre OSWELL, capitaine Mc Gow, ayant sa cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu. Pour passage seulement ayant de bonnes accomodations, s'adresser au capitaine à bord, ou à L. H GALE, 19, Commune.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot CRITERION, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. Farrell, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co 30 mars.

POUR CAMPECHE.—Le bon brick ST OLOFF, capitaine A. Cobrana, de 140 tonneaux, partira incessamment pour le port sus-nommé, pour fret à très bas prix, s'adresser à A. DELASSUS & MONTREUIL, No 12, rue de la Levée, entre Bienville et Douane.

MAGASIN DE FANTAISIE—Accordeon, à 8, et 12 touches, boites à musique, bijouterie de Paris, bas anglais, mouchoirs de soie, &c., jouets etc, des dernières importations, à vendre en gros et en détail par P. LANGLUME, 175, Bourbon entre St Pierre et Toulouse.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER POUR TRIESTE.—Le beau trois mats barque Dodalo, du port de quatre cent tonneaux, s'adresser à DUSSAUT FILS AINE, 30 mars. 77, St. Louis.

A FRETER—La belle goëlette WANIER, capitaine Miller, désire 800 balles, s'adresser à E & J. ANDREWS, 28 mars. rue de Gravier no 24.

ON DEMANDE.—On demande un batiment tirant peu d'eau pour charger dans le port du golfe du Mexique. S'adresser, rue Bienville No. 47 à J. ROBERT & Co. 24 mars.

A FRETER OU A VENDRE.—Le beau brick **Gustave**, fin voilier, capitaine Hoffman pouvant porter 1550 barils ou 153 tonnes. S'adresser à HARRISSON CLEGG & Co. 15 mars. Rue de la Douane.

DEMANDE.—On demande de suite, un batiment pour Philadelphie, de 300 boucauds de sucre. W. G. HEWES & Co. 10 mars. Rue Poydras, No. 36.

A LOUER—Une maison agréable et commode, divisée en neuf appartemens, et cuisine à deux étages, et une grande cour, située à l'encoignure des rues Poydras et St. John, vis à vis la résidence de J A Maybin. On pourra prendre possession le 1er avril prochain. S'adresser sur les lieux ou à JOSEPH LANDIS & Co, 20 mars—12. No. 14, rue Poydras.

A VENDRE—Une habitation établie en sucrerie, sur le bayou Terre-Bonne, à environ 30 milles Sud de Thibodeauville (Le) et 60 nègres à vendre à bon marché; par une personne désirant retourner au Nord. S'adresser à MARTINEAU, GRUGER & Co 16 mars—28. Rue Bienville, No. 30.

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Rempart et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R STRINGER, 7 dec. 50, rue du Canal.

AVIS.—L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge, c'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour. 1 av—. J. K. HAMILTON.

MAISON A LOUER—Une Maison commode, à deux portes de l'encoignure des rues Perdido et St. Pierre, rue St Pierre. Aussi une petite maison rue Perdido, deuxième maison après l'encoignure St Pierre. S'adresser sur les lieux, ou à PHILLIPS & HART, 1er avril.—28. no. 38, rue du Camp.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN, 16 dec. No 36 rue du Camp.

A VENDRE.—La MAISON du café de Jefferson, dans la ville de Lafayette, sur l'estimation de deux experts nommés d'un commun accord. Cet endroit est assez connu. 24 mars.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE RISINGSON—Vente par le Régister des Testamens—Le mercredi, dix neuvième jour du mois d'avril mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 mars 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Henry C. B. Risingson, décédé, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Charlotte, âgée de vingt cinq à vingt six ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: comptant.

W F C DUPLESSIS, 17 mars. Rég. des Testamens.

SUCCESSION DE GABRIEL, f. c. l.—Vente par le Régister des Testamens, Jeudi, 11 mai, mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du sept avril 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Marguerite Gabriel, femme de couleur libre, décédée, l'esclave ci-après décrite.

Maria, négresse âgée d'environ vingt-quatre ans, bonne domestique.

Conditions de la vente: un quart comptant, et la balance à quatre et huit mois pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente se passera pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 av

SUCCESSION DE BURK.—Vente par le Register des testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 Janvier 1837, il sera, pour compte de la succession de feu Joseph Burk, le mercredi, dix mai 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir:

1. Un nègre nommé Moses Watkins, arrimeur, d'environ 25 ans.

2. Un nègre nommé Bristol Woodfield, arrimeur, d'environ 30 ans.

3. Un nègre nommé William, arrimeur, d'environ 26 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

Un Lot de Terre désigné sur un plan dressé par L. Sarg, le 15 octobre 1836, sous le no. 2, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Mandeville, des Bons Enfans et d'Amour, au faubourg Marigny; lequel lot, situé près de l'encoignure des rues Marigny et des Bons Enfants, mesure 23 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la dite rue Marigny, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les bâtisses qui sont dessus.

2o. Un autre lot de terre désigné sous le No. 3, sur le dit plan, situé au dit faubourg Marigny, dans le susdit îlet, attenant au lot précédent sur la ligne du dit, et mesurant 37 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue des Bons Enfants, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec les bâtisses qui y sont.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

N. B. Le susdit plan sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, notaire public. 8 av

COUR DES PREUVES.

PAROISSE D'ORLEANS.—Succession de Billesta—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joan Viosca, exécuteur testamentaire de Francisco Billesta, décédé, ne serait approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour, 8 av. W F C DUPLESSIS, rég des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Succession de Palao—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Arnaud Beauvais, exécuteur testamentaire de madame veuve Martine Palao, décédée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour, 8 av. W F C DUPLESSIS, rég des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner. Salut—Qu'il soit connu qu'attendu que John Culbertson, demeurant en la ville de la Nouvelle Orleans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du vingt sept avril mil huit cent trente trois, les propriétés foncières ci-après décrites appartenant à la succession de John F. Conrad, décédé, ont été offertes en vente publique à l'encan, pour compte de la succession du susdit John F. Conrad, décédé, par le Régister des Testamens, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, le trentième jour du mois de mai de l'année mil huit cent trente trois, et adjugés à John Culbertson, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, comme suit:

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire.

Quatre Lots de Terre dans le nouveau faubourg Marigny, désignés comme suit:

Le Lot numéro neuf, dans l'îlet numéro cent sept, formant l'encoignure des rues de la Loi et Union, mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière rue, le lot numéro neuf, dans l'îlet numéro quatre vingt dix huit, formant l'encoignure des rues de l'Union et des Magistrats, ayant soixante pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur, et les lots numéros un et neuf, dans l'îlet numero cent six, mesurant chaque soixante pieds de face sur la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur. Les deux derniers formant l'encoignure. Les dits quatre lots furent adjugés à John Culbertson, pour le prix de huit cents piastres.

Conditions de la vente. Un tiers en argent comptant, et la balance à termes égaux, à six, douze et dix huit mois, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés foncières et améliorations ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

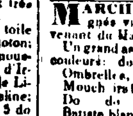

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce douzième jour du mois d'Avril, A. D. 1837.

W. F. C. DUPLESSIS, 14 av. Rég. des Testamens.

LES soussignés, ont l'honneur d'informer le public, que d'après le nouvel arrangement, qu'ils ont fait, ils offrent à vendre à des prix au dessous du marché, les articles suivants:

Bois de chêne, la meilleure qualité	$8	la corde,
do chêne do	8	do,
do sapin do	8	do,
Charbon de Liverpool	2 50	le baril,
Sable blanc	1	do,
do jaune	95	do,
Goudron en barrique	7	do,
do en barillets de 10 galons	2 50	
do de 5 galons	1 50	

W. E. & R. MURPHY, 28 mars. 132 Vieux Bassin.

EN débarquement du navire Constellation, venant de Marseille à vendre par le soussigné.—150 caisses vin muscat (marque Greusset), 100 paniers huile de 12 bouteilles, Plaignol, 25 do de 24 demi bouteilles, 90 caisses saucissons assorties, 15 do liqueurs assorties, 10 do caracoe en cruchons, 10 do eau de vie Dantzick, 20 do eau de fleur d'orange, 10 balles amandes, 5 do bouchons, 3 caisses saucissons, 1 jarre fruits confits. 15 m. A S GEORGES.

A VENDRE par les soussignés.—12 ballots toile de Bretagne. 13 mars. CHS. ROGER & G. LABATUT

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITE.

Séance du vendredi 20 mars 1837.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à publier dans la gazette officielle, que si, dans un délai de quinze jours, après la date du susdit avis, les adjudicataires des terrains vendus le 10 du courant et jour suivant, ne se sont point conformés aux conditions de la dite vente et n'ont pas signé leurs actes, alors et dans ce cas le maire prendra les mesures indiquées par la loi pour faire vendre ses terrains à la folle enchère des dits adjudicataires.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à permettre aux adjudicataires à la vente susdite, de substituer d'autres noms aux leurs sur les actes de vente; bien entendu, cependant, que les personnes ainsi substituées devront offrir les mêmes garanties.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder. Approuvé le 21 mars 1837. (Signé) D. PRIEUR, maire. Pour copie conforme, 23 mars—15. THEARD, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Conseil de la 1re. Municipalité—Séance du 17 juin 1836.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à offrir une récompense au nom de la première Municipalité d'une somme de mille piastres pour la découverte et conviction de tout incendiaire qui serait surpris mettant le feu dans aucune partie de cette Municipalité.

[Signé] PAUL BERTUS, recorder. Approuvé le 20 juin 1836. Signé, D. PRIEUR, Maire. Pour copie conforme, THEARD Jr., Secrétaire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est donné à toutes les personnes qui font partie des compagnies de Pompiers, et principalement aux capitaines de ces compagnies, qu'à l'avenir, lorsque le feu éclatera quelque part dans la ville, le tocsin sonnera pendant un quart d'heure seulement à l'église paroissiale de Saint Louis; et si la cloche recommence à sonner peu après, ce sera pour indiquer qu'il a éclaté ailleurs un second incendie.

Le 11 Avril 1837. 12 av. D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné, que lundi, 24 du courant, dans le 3me district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman, en remplacement de M. Reynes. La dite élection aura lieu au café de M J. Davis, rue d'Orléans, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. O. Blineau et Lafargue, et greffier M. Z. Latour. 12 av. D PRIEUR, maire.

AVIS.

MR. WILLIAMS, l'oculiste anglais, a l'honneur d'informer le public, qu'il a pris son logement dans la pension bourgeoise de Mme. Worcester, rue du Canal, No. 9. Les Dames et Messieurs affligés de maux d'yeux ou d'oreilles pourront le consulter depuis 10 heures A. M. jusqu'à 1 P. M. et aussitôt qu'il aura à sa disposition la sacristie de quelque église pour y recevoir les indigens, il se chargera volontiers de leur administrer gratis, ses soins et ses conseils. Il visitera aussi les personnes âgées ou infirmes demeurant en ville, qui le préviendront un jour d'avance par une lettre contenant leurs adresses et un billet de cinq piastres. Ces visites auront lieu le jour suivant entre 4 et 6 heures de l'après-midi, et les malades connaîtront de suite son opinion sur leur situation.

Son intention est de partir de cette ville le 1er. Mai, pour se trouver à Vicksburg le 13; de là, il partira pour Memphis le 25; de là pour Louisville, le 5 Juin; et de là, pour Cincinnati, le 17.

N. B.—La seconde édition du traité des YEUX ET DES OREILLES, par le Dr Williams, dédié aux rois des Français et des Belges. [30 pages in 8o., peut être obtenue chez l'auteur à la Nouvelle-Orléans. Prix—$2. 1 av—

AVIS—Les propriétaires de drays, charrettes, voitures, tombereaux etc. sont prévenus qu'à partir du 12 avril 1837 que l'article ci dessous mentionné sera mis rigoureusement en vigueur.

Art 6. Tout dray, charrette ou voiture transport quelconque devra être pourvu de deux numéros dont un sera placé de chaque côté dans l'endroit le plus apparent de manière que l'on puisse reconnaître le numéro sans faire arrêter le dray, charrette etc. sous peine d'une amende qui n'excédera pas dix piastres. 8 avril. J. D. LAMBERT.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Dodalo, de Bordeaux:

1200 caisses Vin rouge St. Julien, Margaux et Pauillac;
200 do do en caisses de 4 bouteilles;
300 do do do 24 do;
60 barriques Vin rouge St. Estèphe;
100 demi bques. Vin blanc Barsac et Sauterne;
17 bques. Vin vieux St. Estèphe;
50 caisses Vin vieux Margaux;
50 do Sauterne;
200 paniers Anisette;
6 futailles Fil à voile;
15 quarts de pipe Eau de Vie fine Champagne;
30 barils do do;
121 do do do;
50 demi pipes Eau de vie Cognac, 4me. preuve.
40 quarts de pipe do. 3me. preuve do.

DUSSAUT FILS Aîné, 5 av. 77, rue St. Louis.

EAU DE SELTZ—Reçu par le navire Hâvre maintenant en déchargement, 100 paniers Eau de Seltz, de première qualité, à vendre en gros et en détail par le soussigné. J. E. LOREILHE, 6 av. encoignure Royale et Douane.

MAQUEREAUX—150 barils No. 3; 250 do No. 1 et 2; 300 do No. 1 Harengs; 310 caisses de Morue, en débarquement et à vendre par ROBT. H WHITE. 6 av. 34, rue Gravier.

PELLETERIES—28 paquets peaux de chevreuil et d'ours, à vendre par JAMES REED & Co. 35 rue Royale. 7 av

GRAINES de coton—100 sacs graines de coton du Mexique à vendre par JAS REED & Co. 35 rue Royale. 6 av

TRAITES SUR PARIS, à vendre par J. LEBLANC & Co, 6 avril. rue Royale 103.

SIROP DE LIMON—150 caisses en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE. 6 av

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés. P. DELAHOUSSAYE, W MERRYFIELD. 16 mars.

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre les articles suivants:

100 barriques vin de Bordeaux,
200 paniers huile surfine,
100 caisses cerises,
300 do vin rouge St Julien, St Estephe
50 do Chateau Lafitte [de ou bouteilles],
25 do do Sauterne do
25 paniers Champagne,
50 do blanc de baleine,
20 milliers bouchons,
150 milliers cigarres de la Havane,
50 do liqueurs assorties,
100 do morue,
40 do blanc de baleine,
10 pipes Genièvre de Hollande,
10 do vieux Cognac,
2 do Rum Jamaïque,
100 barils graisse,
50 caisses fromage de Goshen,
50 barils maquereaux, à vendre chez B. COMBE Jr.

11 mars—1m. no 5 rue Jefferson près la Levée.

MESSIEURS Cucullu Lapeyre & Co, offrent à vendre

166 pièces d'Acajou, 6 do cedre, 16 balles de ciré jeaune — en débarquement du Polacre San José, de Manzanillo.
169 do feuilles de tabac,
323 M. cigarres de Principe,
160 sacs de café de la Havane,
4 jarres de confitures pate et gelée,
3 do do do
300 M. cigarres des meilleures marques,
140 barils feuilles de tabac,
4 barils d'amandes en coques, en magasin.

16 mars—5

A VENDRE—200 caisses Raisins de Malaga;
20 tierçons Vin sec de Malaga;
70 do do doux, do;
150 barils Indiens do do;
100 do do Jerez;
20 do Graine pour les oiseaux;
700 barres Fer rond, [barres mineras];
300 potiches Huile.

28 mars—15. A. M. DE MIRANDA

THOMAS J. SPEAR ayant été nommé Encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, est prêt à consacrer tout son temps aux affaires qu'on voudra bien lui confier. Il ne s'occupera que des affaires de l'encan, et espère par son assiduité et son zèle mériter et obtenir une partie du patronage public. Le bureau est à l'Exchange Place, à deux portes de la rue St. Louis. 20 mars—0

EN débarquement du navire Valhalla, de Marseille, et à vendre par les soussignés:

Vin rouge de Marseille en bques.;
Vin blanc demi barriques;
Vin Muscat de Lunel et de Frontignan, en caisses bonnes marques;
Huile de Plagniol en paniers de 12 et de 6 bouteilles
Amandes, bouchons fins en balles de 10,000;
Cerises, Chinois et Fruits assortis à l'Eau de vie et au vinaigre;
Liqueurs superfines, Curaçao, Crême de Thé; Eau de vie de Dantzick;
Figues sèches en boites et en caissetins;
Prunes Brignolles et Pistoles, en do. do;
Anchois, Thon mariné; Graine de jardinage;
Assortiment de jarres, contenant divers autres articles tous frais et bien choisis.

S. & L. GIRARD, 1 mars. 6, rue Conti.

Manufacture de Lozenge.

LES Lozenges suivants sont fabriqués dans l'établissement ci dessus, savoir: peppermint, rose, safran, liquorice, quinine, epeca, paregorie, thé, vanille, nitre, orange, acide, citron, cough, horehound, toiles, gomme d'hiver, cayenne, cinnamon, epeca, opium, ginger, violet, calomel etc. etc.

La liste ci dessus est une partie des objets fabriqués; le grand agrément des lozenges, qui, d'une médecine désagréable, la font trouver agréable au goût, a été depuis longtems apprécié, son petit volume et ses vertus médicales, en font décidemment l'article le plus préférable pour le rhume, les fraicheurs &c.

Les lozenges sont excellents pour ceux qui ont l'haleine forte, et sont très agréables au goût. Les droguistes ainsi que les marchands de la campagne peuvent en avoir à bon marché, et de qualités égales à ceux importées.

Les ordres seront promptement exécutés par R. F. NICHOLS, Encoignures des rue du Camp et Natchez. Nouvelle Orléans. 30 mars

MARCHANDISES SECHES.

ANDREWS & BROTHERS, ont en débarquement [en addition à leurs importations récentes] une grande quantité de marchandises sèches pour le printems; ils invitent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, ils les offrent à des prix très modérés, soit par pièce ou par caisses, savoir:

3 caisses de Bombazine, 1ère. qualité; 5 do toile brune et rayée; 2 do drap d'été; 25 do bas de coton; 10 do gingham de fantaisie; 30 do calicos; 4 do mousseline française; jaconas et batiste; 15 do toile d'Irlande pour draps de la largeur de 5 à 12/4; 2 do de Linon; 20 do toile à draps; 3 do rideaux de mousseline; 2 do mousseline unie et à raie; 2 do batiste; 5 do mouchoirs de toutes qualités, et beaucoup d'autres marchandises de saison, rue de Chartres, No. 19. 22 mars

SUCRE sur Plantation—2000 boucauds à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 13 av. 31 rue de la Commune.

MELASSE—54 barils en magasin et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 13 av. 31, rue de la Commune.

PAPIER D'ENVELOPPE—350 rames de papier d'enveloppe de grandeur assortie, à vendre par FROST & Co, 13 av. no 8 rue de la Douane.

VIEUX ROCK, et d'autres vins; 150 caisses Hock d'Allemagne; 500 paniers Champagne de la marque de Devine; 300 do Bourgogne do; 150 do Chablis do, à vendre par J. BLANC & Co, 10 av. rue Royal no 160

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Lundi, 3 avril 1837.

A UNE assemblée des directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Résolu que cette banque, à dater de ce jour, jusqu'au 15 novembre prochain, renouvellera tous les 60 jours tous les billets à l'escompte, avec les mêmes signatures ou d'autres satisfaisantes, déduisant dix pour cent du montant primitif du billet à renouveler, et escomptera pour les personnes ayant à payer en banque, tout Billet satisfaisant qu'ils pourront présenter pour environ les quatre cinquièmes du montant qui sera dû par les dites personnes. La banque se réservant le droit d'exiger des sécurités additionnelles lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Copie conforme aux minutes. 5 avril. EDW. DUPLESSIS, caissier

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent donné qu'à partir de vendredi prochain, les jours d'escompte de cette institution seront les lundis et jeudi après-midi. Les billets offerts à l'escompte devront être présentés les dits jours, avant deux heures et demie, faute de quoi ils ne seront pas mis sur le livre d'escompte.

Les réponses seront données le jour suivant, à 11 heures du matin. 7 avril. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1er. avril 1837.

LES souscripteurs au fonds capital de cette Banque qui sont, revenus que ceux d'entr'eux qui au 1er. Août prochain, auront négligé de faire les diligences nécessaires pour faire approuver leurs titres par les avocats de cette institution, seront considérés comme ayant abandonné leurs droits aux actions, et seront en conséquence rayés du tableau des souscripteurs. Par ordre de la Direction, 4 av. J. B. PERRAULT, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Nouvelle Orléans, 3 Avril 1837.

LES soumissions pour l'escompte devront être faites les jours d'offres avant une heure et demie. Les billets offerts après cette heure ne seront point présentés à la Direction. 4 av. J B PERRAULT, caissier.

BANQUE DE CITE,

Nouvelle Orléans 1er avril 1837.

A UNE assemblée des directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée.

Résolu à l'unanimité, que toutes personnes maintenant endettées à cette Banque par billets ou lettre de change à l'escompte, pourront, jusqu'au 15 novembre prochain, du privilège de les renouveler tous les 60 jours, moins de dix pour cent, en fournissant les mêmes signatures; la direction se réservant le droit d'exiger des sécurités additionnelles toutes fois qu'elle le jugera nécessaire. 3 avril—3. ROB. J. PALFREY, caissier.

Compagnie du Chemin à Coulisses de Madisonville & Covington.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription au fonds capital de cette Compagnie seront ouverts dans les villes de Madisonville et de Covington, le 18 du présent mois de Mars, à 10 heures du matin, et resteront ouverts, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, pendant dix jours (les Dimanches exceptés) sous la surveillance des Commissaires soussignés:

POUR COVINGTON.

M. G. PENN. L. MILLAUDON. E. M TERREL. JOHN J. MORTE, et LYMAN BRIGGS. — A la Branche de la Banque de l'Union de la Louisiane.

POUR MADISONVILLE.

A l'Hôtel de Madisonville, sous la surveillance de F. W. LEA, SAMUEL H. HARPER, R. M. CARTER, THOS. L. FERRY, et WM. McQUEEN

Par l'acte d'incorporation, cinq piastres sur chaque action devront être payées aux Commissaires au moment de la souscription. 13 mars—1m

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS.

IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction. J. B. S. ST. AMAND, 15 mars. Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 1re municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction. J. B. S. ST. AMAND, 16 mars. Secr. pro tem.

Compagnie d'Assurance de l'Union

CETTE compagnie est prête maintenant, à assurer contre les risques de mer et de rivières, ayant aussi en également les lettres de change, et billets à ordre, à leur bureau, rue du Camp no 42. 2 mars. EDWARD BARRY, Président.

Compagnie d'assurance de l'Union. Nouvelle Orléans, le 3 fev. 1837.

LA réouverture des livres de la Compagnie d'assurance de l'Union aura lieu aujourd'hui à 10 heures au local de la banque de la Compagnie du chemin à coulisses d'Atchafalaya. Par ordre des commissaires. 3 fev. rue du Camp.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons, si toutefois sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par lettre à la Banque Commerce. 3 nov

Bureau de la Compagnie du chemin à coulisses de la Nlle Orléans à Nashville.

RESOLU que le président est autorisé à faire un appel aux actionnaires relativement à un paiement de $5 par action, qui sera effectué le 20 d'avril prochain, conformément à la 6e. section de la charte.

Extrait des minutes de la direction. (Signé) McNAIR, secrétaire.

En exécution de la susdite résolution, les actionnaires de la dite compagnie sont requis par le présent avis, d'effectuer au bureau de la compagnie dans la ville de la Nouvelle Orléans, le paiement de $5 sur le montant de chacune des actions dont ils sont détenteurs, le 20 avril prochain, à défaut de quoi l'action pour laquelle ce paiement n'aura pas eu lieu, sera annulée. 15 fev—10,1pa. M W HOFFMAN président.

$20 de Récompense.

S'EST absenté de la Presse à Coton d'Orléans, vendredi dernier 24 du courant, le nègre nommé Charles alias Bill, âgé d'environ 29 ans, peau noire, taille de 5 pieds 10 pouces, et fortement constitué; est charpentier, et cherchera sans doute à s'employer. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le remettra au soussigné. JAS. W. BEHA, 3 avril—6. Presse à Cotton d'Orléans.

LES soussignés ayant loué à bail pour plusieurs années le chemin à coulisses de Carrollton, informent le public qu'ils sont responsables de tous les contrats et obligations faits pour le dit chemin à coulisses depuis le 1er Janvier dernier. Toutes les comptes à partir de cette époque doivent être présentés au Bureau des soussignés, à Carrollton ou à la maison des chars à la Nouvelle-Orléans.

Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées en leur nom, sans un ordre écrit par eux. 29 mars. HARPER & MERRICK.

AVIS—Certificat No. 270, de 9 actions du capital de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, au nom de J. L Florence, ayant dernièrement perdu ou égaré. Avis est par le présent donné que 90 jours après la date il sera fait demande pour le renouveller. 7 mars—1m, 2pa. ED. GOTTSCHALK, Courtier.

AVIS—Les propriétaires de terrains ou l'îlets à Bayou ugdale, faisant face aux rues courant du fleuve au bois, sont requis en vertu des reglemens de la paroisse d'avoir à faire les fossés et ponts en face de leurs propriétés. Ces fossés devront être faits en laissant dix pieds de banquettes, et ce, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis; faute de quoi les dits travaux seront faits aux frais des propriétaires.

Paroisse de Jefferson, 5 avril 1837. 6 avril—10. R. BEAUVAIS, Syndic.

RECUS—Par le navire le Huntsville, de New-York; Haches à bûchers, de la fabrique de Collin, petites Pipes, Cordages Goudronnés de Manille, assortis de 6 h's à 4 1/2, ps. Rotissoirs à Café, Cordes à passer superfines, Montures de brides, Martingales, Courroies pour étriers, Manches de hâche, &c. LABADIE & JACQUELIN, 28 mars. rue de la Levée, No. 59.

AVIS.—Les soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société, pour les affaires de commission en général, sous la raison de Crawford et Vernunfft. Ils tiennent leur bureau au no. 49, rue du Camp. JOHN CRAWFORD, 30 mars. THEO. HERM. VERNUNFFT.

BILLIARD A VENDRE.—On désire vendre à bon marché pour du comptant ou pour un bon billet endossé, un Billard pour être enlevé de la place. Il conviendra pour la campagne, s'adresser au no. 160 rue Magasin. 4 avril—6

No. 25, rue de Chartres, EN GROS ET EN DETAIL.

LE soussigné a l'honneur d'informer qu'il met en vente un superbe assortiment de mousseline française des plus à la mode. Leur qualité ou éleure et le beau choix des dessins, assurent un prompt débit.

Aussi, en magasin, un bel assortiment de soie et satin que l'on offre au prix coûtant plutôt de risquer de les garder toute la saison, ceux qui en ont besoin feront bien de venir. Outre la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, il reçoit toutes les semaines des objets de fantaisie par toutes les importations de l'Est.

Les marchands de la ville et autres feront bien de visiter le magasin avant de faire leurs emplettes. 6 avril. E. PLANT.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & co.

750 sacs Café vert de la Havane;
3 bls et une caisse Confitures de la Havane;
300 milliers Cigarres supérieurs de la Havane;
200 do do de Manzanillo;
168 ballots Tabac en feuille de Manzanillo;
50 do Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo;
50 do Tabac en feuille de Tripa do do;
70 do Tabac en feuille de Capa et Tripa, de la Vuelta Abajo. 11 av

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et ses pratiques que devant partir pour France, il se chargera de tous les ordres que l'on voudra bien lui confier.—Il prie ceux qui voudraient lui donner des commandes d'habit, de vouloir bien passer chez lui pour donner leurs mesures. LOUIS A. BARBARIN, 10 mars. Rue de Chartres, No. 103.

MARCHANDISES françaises—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Havre, venant du Havre, les articles suivans:

Un grand assortiment de mousselines et jaconas en couleurs: do pour deuil;
Ombrelles, en couleurs et noires;
Mouchoirs batiste unis et à ourlets,
Do do brodés et imprimés,
Batiste blanche 2,3 et 5/8;
Pélerines en mousselines et bobinet;
Cols en mousseline,
Do en jaconas et batiste pour enfans,
Echarpes et fichus en gaze;
Bas fil d'Ecosse à jours;
Mitaines, gants; do à filet noir et en couleurs, do de peau, couleurs claires;
Chalis noir pour robes d'été,
Alepines noires,
Coutils blancs et en couleurs;
Linge de table,
Chaussons écrus superfins, bas de soie.

11 av—3. TOOLE & BARRIERE, 20, rue de Chartres.

AVIS AUX PRISEURS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Havre, venant du Havre, un joli assortiment de mouchoirs en batiste imprimés dans des couleurs foncées. 11 av—3. TOOLE & BARRIERE, 20 Chartres.

---

5 Piastres de Récompense—Est partie marronne de l'habitation du soussigné, paroisse St. Jacques, le jour de Pâques, la négresse MARIANNE, africaine de nation Minan; âgée d'environ 40 ans, taille moyenne, de faible complexion et ayant les dents de devant; elle a près la route de la Nouvelle Orléans, montée sur une jument de couleur alezane et marquée M D, qu'elle a prise sur ladite habitation.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres personnes sont prévenues de ne point recevoir la dite négresse sous peine d'être poursuivie selon la rigueur des lois. P. FOY. 3

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron le 26 de mars, le nègre SIMON, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, mal vêtu, forgeron. On croit qu'il se tient au faubourg d'en bas, il appartenant à M Mutol, de Harrisburg, Louisiane. La dite récompense sera payée en s'adressant à Fernandez & Whiting, no 20 rue St Louis. 5 avril

$200 DE RECOMPENSE.

Pour l'arrestation du mulâtre créole nommé PAUL JONTE ou Petion, ayant appartenu autrefois à madame Patton; taille de cinq pieds 10 ou 11 pouces, bien constitué, marchant à grands pas, la tête basse et le dos un peu rond; il est âgé de 28 ans, figure ordinaire, ayant les dents de la mâchoire supérieure très avancées et le montant sur la lèvre inférieure; beaucoup de cheveux qu'il relève sur le devant, mais peu de barbe. Il a l'habitude de mordre continuellement le tabac qu'il chique, surtout lorsqu'il est contrarié ou en réflexion; il a une loupe ou croissance de chair derrière le dos; il est très propre, souvent en gilet rond et quelque fois en habit noir; il doit être vêtu d'un pantalon de satinet américain couleur gris-cendré à carreaux noirs, avec sous-pieds. Etant bon forgeron et serrurier, on présume qu'il cherchera à s'employer d'un de ces états et à se faire passer pour libre.

La récompense ci-dessus sera donnée à qui le ramènera aux soussignés ou le fera loger dans une des geoles de cet Etat, en en donnant avis de suite au No. 158, rue de la Vieille Levée.

Les capitaines de navire et autres, sont priés de ne point donner asile à cet esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 30 mars. FAURIE & DUTHIL.

$5 DE RECOMPENSE.

Il s'est absentée de chez le soussigné, depuis lundi soir, 20 du courant, au moment qu'on sonnait le tocsin, une jeune négresse nommée Gracia, créole parlant anglais et français, âgée de 16 ans, jolie de figure, et un mouchoir à la tête. On pourra avoir selon la figure des lois, les personnes qui l'auraient soustrait ou cachée. On payera la dite récompense à quiconque la ramènera à son maître, encoignure des rues Royale et St Philippe, ou la conduira à la geole. 22 mars. L BOREL.

Détenu à la geole de St Jean Baptiste, le nègre nommé JOHN, disant appartenir à M. John Bonce descendant du Tenessee avec plusieurs nègres qu'il venait vendre à la Nouvelle Orléans. Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St Jean Baptiste, 1er avril 1837. 4 avril. A. LUMINAIS, shérif.

RECOMPENSE.

Perdu ou volé de chez le gouverneur White à la Nouvelle Orléans, dans la nuit du 6 avril, un cheval Alezan, d'environ 8 ans, 15 1/2 ou 16 mains de hauteur. On croit qu'il a une étoile sur le front, d'une forme un peu étroite; il n'a pas de vices mais très vif et bon trotteur, accoutumé au chariot et il était lorsqu'il s'est perdu, une selle et une bride un peu usée. Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le cheval à l'écurie de M Hill rue de Poydras ou à ceux qui donneront des nouvelles à ce bureau de façon à pouvoir le retrouver. 13 av

Egaré ou Volé—Un cheval Sorel, ayant une étoile blanche au front, une selle espagnole, une bride à Rosbie etc. La personne qui le ramènera le dit cheval, sera libéralement récompensé. 31 mars. No. 14, rue Bienville.

IL a été conduit aux épaves, à l'écurie de Mr Aton, encoignure des rues St. Pierre et Tremé, par la garde de la Première Municipalité, un petit MULET noir, à longue queue. Le propriétaire est requis de le retirer en payant les frais. En cas contraire, il sera vendu selon la loi, après dix jours de publication, par P. A. Guilotte. JH. MAURICE, Capitaine de la Garde de la Première Municipalité. 14 av

TRAITES SUR NEW YORK à vendre par W. F. VIGERS & Co, 4 avril. rue du Camp no 35

LETTRES DE CHANGE sur Amsterdam, à vendre par HUGO C GILDEMEESTER, 4 av. 45, rue Bienville.

TRAITES sur Paris, à vendre par R. GRONING & Co.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. 20 mars

LETTRES de change, sur la France et l'Angleterre à vendre par JOHN A. MERLE & Co. 20 mars 28

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par KOHN, DARON & Co. 31 mars

BISCUIT de Soda—A vendre constamment par R. F. NICHOLS, 11 av. encoignure Camp et Natchez.

TAMARIN—50 petits barils, en débarquement à vendre par ROBT H WHITE, 5 av. 34, rue Gravier.

PORC, BŒUF & GRAISSE—200 barils Porc de mess; 50 do mess; 50 do prime, 120 do Bœuf, 90 barils Graisse, et 200 fréquins do, à vendre au moyen de R. GRONING & Co. 13 av

AUX courtiers de navires, 6 mâts de beau sapin de 61 pieds de long seront vendus à bon marché, à ceux qui sont prompts dans leurs demandes. W. E & R. MURPHY, 13 av. 132 Vieux Bassin.

SACS DE MAIS—3000 sacs de maïs, en bon ordre, Coton de C. stor, 50 barils D. Bakers no 1, tabac manufacturé, 75 petits barillets à bas prix, Saindoux en barils et baraques, beurre de l'Ouest, jambons, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 13 av

MAQUEREAUX—No 1, 2 et 3 en barils et demi barils, en débarquement, à vendre par ROBERT H. WHITE, 13 av. rue Gravier no 31

FARINE—150 barils superfine, à vendre par G. DORSEY, 13 av. 44 Nouvelle Levée.

WHISKEY, jambon, saindoux et beurre, à vendre par G. DORSEY, 13 av. 44 Nouvelle Levée.

GRAINE de Coton du Texas—300 sacs de Graine de Coton, à vendre par JOHN CROSBY, 12 av. 35, rue du Camp.

1282 ACTIONS de la Banque des Citoyens, à vendre par A. & Z. CAVELIER. 12 av

WHISKEY—250 barils rectifié en magasin et à vendre par J. A. PECK. 11 av

JAMBON—100 boucauts de Cincinnati, côtés, épaules de Jambon, à vendre par J. A. PECK. 11 av

COTON D'HOWELL—Quelques balles de coton d'Howell, de 7,8 et 4/4, à vendre par FROST & Co, 11 av. 8, rue de la Commune

DEMANDE d'Actions de la Banque des Citoyens, chez PIUSSAN & LONGIS, 11 av. 65, rue St. Louis.

UN très bon Moulin à scie à vapeur situé dans la paroisse Saint Charles, à treize milles de la Nouvelle Orléans, à vendre par CHS. ROGER & V. LABATUT, 11 av—3. 175, rue Royale.

PELLETERIES—175 paquets de Pelleteries, récemment arrivés et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 11 av. 17, rue des Magasins.

550 Barils de Farine; 40 do Têtes de Cochons, 150 boucauds de Jambons, côtés et épaules; 50 barils de whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 11 av. 14, rue Poydras.

POTS FRANCAIS—200 Pots Français, à vendre par J. A. PECK. 11 av. 29, rue Bienville.

CHAPEAUX de Paille—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de chapeaux de feutre noir, très léger pour l'été et des dernières modes. 11 av. J. EVANS & Co. 10 rue de Chartres

TRAITES SUR PHILADELPHIE, à vendre par KOHN, DARON & Co. 10 av. no 28 rue de Bienville.

VIN DE MADERE—5 1/2 pipes et 1/4 de futailles en débarquement de la goëlette Red Wing, à vendre par KOHN, DARON & Co. 10 av. no 28 rue de Bienville.

WHISKEY rectifié, à vendre par G. DORSEY, 10 av. rue de la Nouvelle Levée no 41.

KIRSH & ABSINTHE SUISSE—300 caisses d'absinthe; 100 do de kirsh, à vendre par J. LEBLANC & Co, 10 av. rue Roy de no 103.

RUBAN pour le marché du Mexique; 12 caisses de rubans assortis de couleur de 30 yards la pièce; 3 do rubans de satin, 28 yards la pièce; 4 do gallons noir no 1 1/2 36 yards la pièce, à vendre par J. LEBLANC & Co. 10 av

RAISINS—150 caisses Raisins de Muscat, à vendre par L. D. C. WOOD. 4 av

CHARETTES, DRAYS, &c.—Charettes légères, Drays, Brouettes, en magasin à vendre par I. N. MAYNARD, 1er. avril. No. 36 rue de Poydras.

A VENDRE par les soussignés, vin medoc en barriques, du chateau margot enbarriques. 15 mars. CHS. ROGER & G. LABATUT.

MIEL—15 terçons de Miel de Cube, en débarquement du brick Francis, à vendre par R. GRONING & Co. 4 av

406 paniers huile de Piagnol, 200 paniers huile de Bordeaux, 150 caisses fruits assortis, 12 caisses prunes, 220 caisses cérises de Guclaud et Badin, blanches et noires bouteilles, 150 paniers anisette, Assortiment de vins, liqueurs et eau-de-vie, à vendre par PIUSSAN & LONGIS, 30 mars—4. 65, St. Louis.

LE soussigné a transporté l'établissement qu'il avait en face du Bassin du canal Carondelet, au Bassin du canal de la Banque, à l'extrémité de la rue Julie, en face du dit Bassin, où il continue le même genre d'affaires; il offre à vendre,

Briques du lac à carlage et à construction,
Briques à feu de Baltimore,
Do. anglaises,
Do. de Pensacola,
Chaux de Pierre,
Brai et goudron et charbon,
Sable blanc, &c. &c. &c

3 avril—1 m. E. BLANC.

RECU par le navire Créole, de Liverpool: Moulins à gruau assortis No. 4 à 10; Belles façons Louisiane, fers à repasser No. 4 à 8, mérière au fil de fer, crochets pour chaudières, étoffe métalique No. 14 à 20, vis à bois, maure de bride plaqué en argent et en cuivre, unie et à roulette, pour simple double et jenne, anneaux pour tente, crochets et clous à ajouter pour tente, couplets pour table, couplets en cuivre 1/2 à 3 1/4, Fiches en cuivre pour armoire, roulettes pour tiroir, pied de roi, mesure de 30 à 60 pieds, anneaux de rideaux, chaînes, boucles pour selles, loquets, poignées en cuivre, monture de porte; coulisses &c. LABADIE & JACQUELIN, 11 avril. 59 rue de la Levée.

Ventes par le Shérif.

Alexander Milne Sr contre Andrea Dimitry.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi le 12 mai prochain, à une heure de relevée.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Trois lots de terre situés dans la ville de Milneburg au lac Pontchartrain, désigné sur un plan original de la dite ville, dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 16 mai 1831, et déposé en l'office de C. Pollock not pub. désignés par no 3 dans l'îlet no 5, trois dans l'îlet no 26, et quatre dans l'îlet no 179. Les dimensions suivantes ayant mesure française.

Le Lot no trois mesure soixante pieds de face à l'avenue de Washington, entre les rues Amérique et Columbia, sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces.

2o Le lot no trois dans l'îlet 26 mesure soixante pieds de face sur la rue des Champs Elisées, entre les rues Franckfort et Colombie sur une profondeur de 120 pieds.

3o Le lot no quatre dans l'îlet 179, mesure soixante pieds de face à la rue Frankfort, entre les rues Hambourg et Madison, sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions comptant. 8 av. FRED. BUISSON, shérif

Alexander Milne Sr. contre J. Bte. Montagne.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi, 12 mai prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite audit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Trente huit lots de terre situés dans la ville de Milneburg, au lac Pontchartrain, dans cette paroisse, désigné sur un plan original de ladite ville, dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 16 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public, désigné par les nos un, deux, trois et quatre, composant le lot no quatre vingt, de l'îlet nos 118, contenant dix lots à un à dix inclusivement.

L'îlet no 181, contenant 12 lots nos 1, à douze inclusivement.

L'îlet no 187, contenant 12 lots d'un à douze inclusivement, ayant mesure française, les dimensions suivantes, savoir:

1. Les quatre lots composant le no 80, mesure chacun, soixante trois pieds, trois pouces de face à la rue Mexico, et la même façade à la rue qui fait face à l'îlet Amsterdam et face à la Promenade des Peupliers et rue des Insenses.

2. L'îlet no 182 mesure 252 pieds à la rue Dublin et la même dimension à la rue Vienne, 300 pieds à la Promenade des Peupliers et la même mesure sur la rue des Lapins.

3. L'îlet no 151 mesure 300 pieds de face sur chacune des rues ci-après, New York, Mexico, Bruxelle et Avenue de Paris.

4. L'îlet no 187, mesure 300 pieds de face sur chacune des rues ci après, savoir. New York, Mexico, Antonia et St Bernard.

Conditions, comptant. 8 av. FRED. BUISSON, shérif

Octave de Armas contre A. Crébassol & co.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 24 avril, à midi.

Le contenu d'une imprimerie, presses, caractères et autres articles formant ledit établissement.

Conditions, comptant. 8 av. FRED. BUISSON, shérif.

Alexander Grant contre Robert V. M. Kinnell.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres en cette ville, le samedi, le 13 mai prochain, à une heure de relevée.

La propriété mentionnée et décrite au dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir.

Un certain lot de terre, situé au faubourg Marigny formant l'encoignure de la rue Bons Enfans et Bagatelle, mesurant soixante pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur la profondeur de soixante pieds de face à la rue Bagatelle, (mesure française) avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions comptant. 8 av. FRED BUISSON, shériff.

Ant. A. Laforest contre André Clertaux.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mercredi 26 avril prochain, à une heure de relevée.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Carondelet, entre les rues Girod et Hevia.

Le dit lot mesure vingt cinq pieds rue Carondelet sur quatre vingt pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté, par la propriété de M Lorente et de l'autre côté, par celle de M. Lewis, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No. 191.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant. 22 mars. FRED BUISSON, sherif.

F. Lebleux contre W. G. Haune.

COUR DE PAROISSE—En de conséquence d'un writ de fi. fa. à moi adressé, il sera vendu, en face du bureau du shérif, rue de Condé, en cette ville, le mercredi 19 avril à 5 heures de l'après midi.

Une voiture à quatre roues et deux chevaux.

Conditions de la vente, six mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 5 avril. FRED. BUISSON, shérif.

John McDonough, contre James Dunn h. d. c. l.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, samedi, 29 avril prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé au faubourg St Marie de cette ville, désigné par le numéro huit, dans l'îlet no 27, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général, le 27 décembre 1832 et annexé à un acte de vente passé le 27 décembre 1832, pardevant L. T. Caire. Le dit lot mesurant (mesure américaine) vingt sept pieds et 5/8 de pouces de face à la rue Giron entre les rues du Canal et Perdido, sur quatre vingt dix huit pieds 10 pouces de profondeur, borné d'un côté par les lots no 7, 6, 5, et partie du lot no 4 étant l'autre côté par le lot no 9, dans le fond par le lot no 28.

Conditions de la vente, cinq cents piastres, les intérêts, frais de poursuites et frais du procès comptant, la balance en trois paiemens, égaux de la somme de deux cent cinquante piastres chacun devant échoir respectivement le 4 novembre 1837, 1838 et 1839, la balance, s'il s'en trouve une, sera payable comptant. 29 mars. FRED BUISSON, Sherif.

Antoine Delpeuch, contre Julien Dufar.

COUR de district.—En vertu d'un writ de Fi. fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 25 avril prochain, à une heure de relevée

Les Esclaves suivants.

Emma, âgée d'environ 30 ans et ses deux enfants, nommés Aitree, âgé de 7 ans, et Oscar, de 4 ans environ.

William âgé de 2 ans.

Sylphide, âgée d'environ 45 ans.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant. 21 mars. FRED BUISSON, Sherif.

The Philadelphia Loan Co. contre Austin Mathews et Frederick Rooms.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à moi adressé, il sera vendu le Lundi, 15 Mai prochain, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en cette ville.

La goëlette General DeKalb, ses agrès, apparaux, &c., saisie arrêtée dans cette affaire.

Conditions, comptant. 11 av. F. BUISSON, shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.

Je certifie que le 23 de janvier 1837, jugement a été rendu par cette cour dans le procès de Amenaide Largue Montgrue, épouse de Nicolas Dubois vs. son mari, de la manière suivante, savoir:

No. 8800; Amenaide Largue Montgrue épouse de Nicolas Dubois vs son mari.

Sur motion de M. E. A. Canon, avocat de la plaignante, demandant que le jugement par défaut rendu le 5 de mai 1836, soit confirmé et la cour étant satisfaite, d'après le témoignage des temoins, dument assermentés que le défendeur s'est rendu coupable envers sa femme de cruels traitements et d'outrages de nature à rendre leur cohabitation insupportable, Il est ordonné qu'un jugement soit rendu en faveur de la plaignante Amenaide Lartigue Montgrue contre Nicolas Dubois son mari, qu'une séparation de corps et de biens ait lieu entre les parties, et que le défendeur paie les frais.

24 janvier 1837. Signé CHARLES MAURIAN, juge.

En vertu de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle Orleans ce 5me. jour d'avril dans l'année de notre seigneur, mil huit cent trente sept, et dans la soixante et unième année de l'indépendance des Etats Unis. 14 av. Signé J. OLIE, greffier.

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bati un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui peuvent leur être confiées. Pour les renseignements, chez JAMES REED & Co, THOS. TOBY & Brothers, TURNER & WOODRUFF. 29 mars.

BOIS ET CHARBONS—Le soussigné et réduit le prix du chêne et du frêne à $8 la corde, les hôtels et les maisons publiques continueront à jouir de leur premier privilège, il leur sera fait une déduction sur le prix ci dessus.

700 barils de Charbon à vendre au prix ordinaire charbon anglais à 3 piastres le baril par W. E. & R. MURPHY, 15 mars. Rue du Bassin, no. 132.

M. DOLBEAR & BROTHER, ont l'honneur d'informer les dames qui desirent prendre des leçons d'écriture cette saison, à leur domicile, qu'elles sont priés de commencer ce mois ci. 8 av. No 8, rue de Chartres.

DRAYS, Charettes et Diri Canons, en débarquement des bricks Franklin & Rob. Waln de Philadelphie, à vendre par I. N. MAYNARD, 18 mars—28. Rue Poydras, no. 36.

RUE BOURBON, No. 327.

INSTITUT *Polyclotte, Scientifique et Industriel.*

Directeur: H. MAGNIN, PROFESSEURS ES LETTRES ET ES SCIENCES.

(Extrait du Prospectus général.)

Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Ortographe; Grammaire générale;—Grammaire particulières; Langues anciennes: Hebreu, Grec, Latin;—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol;—Précis d'Histoire Ancienne; Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie;—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie;—Littérature;—Comptabilité;—Tenue des livres;—Droit commercial;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure, Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique;—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique;—Elémens de Mécanique, Dessin des machines; Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES.

Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.

ECOLE DU SOIR.

Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.

H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour les personnes qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,

LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nlle. Orléans; Broadway, No. 189, New-York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 28 m

TABAC A CHIQUER—75 caisses de tabac à chiquer, en débarquement. J. MATERRE, 31 mars. Saint Louis 10.

PORC—300 barils de Mess Porc, 50 do. de Prime à vendre par GRIVOT & PAIGE, 28 mars. 18, Poydras.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE HOUSSART, f. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, le dix-huitième jour d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du quinze mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Felicité Houssart, f. c. l., les esclaves dont les noms suivent, savoir:

Henriette, mulâtresse âgée d'environ vingt cinq à trente ans, un peu couturière.

Marianne, négresse âgée d'environ soixante ans, maladive.

Alzina, négresse âgée d'environ neuf ans.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B.—Les actes de vente seront passés, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Louis Feraud, notaire public. 17 mars

SUCCESSION de Madame Bertus—Vente par le registre des testamens—Samedi, le vingt-neuvième jour du mois d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du dix février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Marie Louise Rondeau, decédée l'épouse de Jean Bertus, les esclaves ci-après mentionnés:

FRANCOIS, un mulâtre, âgé d'environ vingt cinq ans.

ADELE, âgée d'environ quarante ans, blanchisseuse, plisseuse, cuisinière, un bon sujet.

Conditions de la vente: La moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars

SUCCESSION FERRY—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, dix sept avril 1837, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à mon bureau, pour compte de la succession de feu Irad Ferry, les meubles meublans appartenant à la dite succession.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, 3 avril. Régister des Testamens.

SUCCESSION DE McCALEB—Vente par le régister des testamens—Mardi, vingt cinquième jour d'avril, mil huit cent trente sept, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date de 19 novembre 1836 ainsi que d'un ordre supplémentaire de la dite cour, en date du 10 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'effet d'effectuer un partage, les biens-fonds et esclaves ci après décrits, dépendant de la succession de feu Thomas F. McCaleb, savoir:

BIENS FONDS.

1. Deux lots de terre, situés au nouveau faubourg Marigny étant les numéros 10 et 11 de l'îlet no quatre vingt quatorze, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, mesure française, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le vingt cinq juin 1830.

Conditions de la vente: à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur les dits biens fonds, les billets donnés en paiement des dits biens fonds porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils ne étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 mars

SUCCESSION de madame DAVID.—Vente par le régister des Testaments—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt mars 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi vingt-quatre avril 1837, à midi, le lot de terre ci-après décrit, dépendant de la succession de feue Jeanne Constance Robu Delogny, épouse décédée de John S. David, savoir:

Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse, désigné par le numéro huit de l'îlet numéro vingt six, ayant soixante pieds de face à la Place Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur (le tout mesure française).

Conditions de la vente: Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules Mossy, not. pub. 23 mars

SUCCESSION de feu HARFORD—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, le vingt septième jour d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du trente avril 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford, l'esclave, savoir:

Dina ou Diana, négresse âgée d'environ trente ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et cuisinière.

Conditions:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, aux frais de l'acquéreur. 24 mars

SUCCESSION DE LACLOTTE.—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt et un mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis le samedi vingt-deux avril mil-huit-cent trente-sept, à midi, pour compte de la succession de feue Jeanne Laclotte, f. c. l., les esclaves suivants, savoir:

EDY ou JUDITH, négresse, âgée de dix-sept ans et demi.

MOSES, négrillon orphelin, âgé de huit ans et demi, frère de Judith.

LOUISA, négresse, âgée de quinze ans et demi.

TOUSSAINT, mulâtre, âgé de vingt-huit ans et demi, arrimeur.

Conditions de la vente; moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B.—Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, not. pub. 23 mars

WHISKEY de Monongahela—78 barils en magasin: Eau de vie de pêche, 16 barils en magasin; Sucre, 72 boucauds de Sucre do; Vins, 63 caisses Vin de Madère de l'Inde, 1 ou 2 douzaines; 12 demi-jeannes do do qualité supérieure; 16 paniers de Champagne de la marque Unicorn et Joly, en magasin et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 12 av. 31, rue de la Commune.

AVIS—La société existant entre les soussignés est aujourd'hui dissoute d'un mutuel accord, C. H Sterns continuera les affaires de la dernière société et se chargera de la liquidation des affaires. C. H STERNS, THOMAS H JENKINS.

Nouvelle Orléans le 10 avril 1837.

L'intérêt du soussigné dans la maison de commerce de Sterns & Co a cessé aujourd'hui. JOHN EGERTON.

Nouvelle Orléans le 10 avril 1837. 13 av—3

LE consignataire de 7 caisses de chapeaux marqués G. N. Church et co Vicksburg, par le brick Margaret Ann, de New York, est prié de venir les réclamer et payer les frais chez COIT & Co, 13 av. rue de la Douane no 20.

MAIS—1400 sacs de Maïs à bord d'un chalaud, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 13 av. 17, rue des Magasins.

A Vendre à l'amiable, la pharmacie, formant l'encoignure de la rue Moreau et Esplanade, très bien assortie, ayant un bon débit. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire, qui ne la vend que pour cause de départ. 12 av—6

A VENDRE—800 sacs de maïs en magasin; 50 barils de bœuf, mess, prime à vendre par GRIVOT & PAIGE, rue Poydras n 18. 13 av

EAU DE VIE & VIN—15 pipes Eau de Vie Champagne, 10 demi do; 12 pipes et 20 demi do Eau de vie de Cognac; 300 quarts de pipes Eau de vie de Cognac; 30 quarts Malaga doux des montagnes; 18 demi pipes et 34 quarts Vin de Madère; Vin de cérises en pipes et demi pipes, à vendre au magasin de R. GRONING & Co. 13 av

BINOCHE FRERES reçoivent par le navire Hâvre, un assortiment complet de marchandises, telles que Lingeries du dernier goût et en tous genres; Echarpes petites et grandes en fil et gaze nouvelles; Châles Fichus; Gants de fils nouveaux; Mantilles de dentelle noire; Chemises en couleurs; Fleurs de modes et autres articles de goût qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. 7 av. 133, rue Royale.

ENCRE A MARQUER LE LINGE, DE PAYSON.

A VENDRE par le soussigné, plusieurs grosses de la dite encre garantie bonne; elle est préférable à toutes les autres, attendu, que l'on peut marquer toute espèce d'étoffe sans aucune préparation préalable. A. A. PEYCHAUD, 7 av—3. 123, rue Royale.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—197 ballots en débarquement du navire Liverpool, à vendre par R G HOBBS, 12 rue de la Douane. 8 av

HABILLEMENTS Nouveaux à la Mode.—Francisco Prados et John Arnaud, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont établi un magasin d'habillemens No. 50, Vieille Levée, une porte au dessus de la rue Conti. Ils sont arrangés à New-York pour avoir tout ce qui est nouveau et des meilleures qualités concernant leur commerce; ils viennent de recevoir un envoi d'Habits et Redingottes de mérinos, première qualité; Bombazines Draps d'été; Habits et Vestes de mérinos, première qualité; Bombazine à raie et unie; Toile pour pantalons; Soie figurée; Satin noir, &c. FRANCISCO PRADOS, 6 av. 50, rue de la Vieille Levée.

UN jeune homme désire trouver une place comme commis marchand dans un magasin de marchandises sèches. Il a de l'expérience et a fait des affaires dans le Nord, l'Est et le Sud comme commis du dehors; il connait particulièrement la ville, et peut donner de bons renseignemens. Un mot adressé à B au bureau de l'Abeille, recevra de suite une réponse. 21 mars

RECU par le navire Eleanor, de Bordeaux. 20 demi pipes eau de vie (Cognac,) 10 do do vieille (Guerin,) 1,000 caisses vin rouge et blancs des meilleurs crues, 90 barils graines d'oiseau et lentilles. GUERIN & POUVERIN, 21 mars—1f. Encoignure Dumaine et Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE—A. Capdevielle & Co, préviennent leurs amis et le public qu'ils ont transporté leur magasin de Comestibles situé rue de la Vieille Levée no 72 à la rue Toulouse no 20, entre celles de Chartre et Levée. 6avril

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par la Lafayette.

Indiennes;
Do. à rouleaux;
Etoffes, soie et coton pour gilets
Casimirs,
Draps français;
Mouchoirs de soie façonné,
Do. Baleza;
Batinets blancs;
Plus: 500 paniers Champagne de diverses marques.

22 fev. FRED. CHEVREMONT.

FEUILLES de Tabac—300 balles feuilles de tabac d'une qualité supérieure, de la vuelta de abajo, en magasin. Vin de Champagne, 800 paniers de vin de champagne des meilleures marques, en magasin, à vendre par R. GRONING & Co. 14 av

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi prochain, 19 du courant, à onze heures précises du matin, aux coins des rues de la Commune et Camp, sans réserve, un brillant assortiment de marchandises nouvelles, riches et de goût:

Mr Vito Viti a l'honneur d'annoncer respectueusement aux Dames et Messieurs de cette ville, qu'il déballe maintenant dans le magasin susdit, un magnifique assortiment d'articles de goût qui n'est jamais été importé dans cette ville, consistant en Pendules en bronze, allant 15 jours; do d'albâtre de 4 et 6 colonnes; Candelabres; do garnies en riche cristal; chandelliers richement plaqué en argent; un assortiment de bijoux à toilette et coquillage (riche); boites à musique; tables à ouvrage pour dames; secrétaire pour do. &c., et une grande quantité d'autres articles de nouveautés.

Le public est invité à venir visiter ces objets avant la vente.

Conditions: Au dessous de $100 comptant, de 100 à 200, 60 jours, de 200, 90 jours, et pour 400, et au dessus, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 13 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 25 du courant à 4 heures et demie de l'après midi, au No. 18, rue Carondelet, pour cause de compte,

14 pipes Vin de Madère, 1re. qualité;
9 demi do do do;
8 quart do do do;
9 barils Vin de Malaga;

Conditions, à la vente. 11 av

PAR J. B BLACHE.

IL sera vendu samedi 15 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour compte,

9 do Parfumerie;
190 pièces Toile d'emballage d'Ecosse,
130 do do do Flamas;
30 rouleaux de Cordes;
6 barils Verdegris;
5 do Crême de Tartre, &c. 11 a

FAUBOURG COURTENOT.

CETTE magnifique Propriété située dans la 1re. Municipalité, faisant partie de l'ancienne habitation de Mr. Allard, est traversée par le rue de l'Esplanade, toutes les autres rues de la ville et par deux Rail Road; bornée d'un côté par le bayou St. Jean, de l'autre par le Canal de la Banque.

Une somme sur le produit de la vente sera laissée chez le notaire pour faire mettre les terres à deux ou trois pieds de hauteur, afin d'empêcher l'inondation des Terres basses, par suite des hautes eaux du lac.

Les conditions de la vente seront plus détaillées.

Le plan sera exposé à la Bourse Hewlett quelques jours avant la vente, qui aura lieu le 25 du courant.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, vendredi 28 d'Avril, à midi, à la Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de M. J. W. Schaumburg qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 6 de ce courant, par M. Barnett Sr en auction, la propriété ci-après désignée d'après un plan fait par John Schreber, en date du 20 mai 1836, déposé dans le bureau de M. W. Y. Lewis, not. pub.

Un Lot de terre, avec les batisses et les améliorations qui sont dessus, situé dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet, borné par les rues Nouvelle Levée, St James, Tchapitoulas et le Marché, le dit lot a 24 pieds 9 p. 2 l. de face sur la rue Tchapitoulas, sur 127 pieds, 10 p. et 5 lignes de profondeur.

Conditions—1/3 comptant, et l'acquéreur assumera le paiement de deux billets, le 1er de la somme de $914 54 payable au mars 1838 et le second de la somme de $937 32 payable le 30 d'avril 1838. La balance à un et deux ans en date du 6 mars 1839, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, pardevant M. W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 24 mars—30

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession Vve. Eugé e Bailly—Lund, 15 Mai prochain, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, en date du 10 avril 1837, je soussigné juge de la dite Cour, vendra à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en la ville de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu dame Antoinette Louise Victoire Rouby, décédée Ve. de Eugène Bailly, savoir:

La moitié indivise d'un Lot de Terre ainsi que des établissemens et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg de l'Annonciation, dans la Paroisse d'Orléans, désigné par le no. 7 de l'îlet no. 28 borné d'un côté par le no. 8, de l'autre par le no. 36, et par derrière par le no. 6, conformément au plan du dit faubourg, déposé pour référence en l'étude de Pierre Pedesclaux, l'un des prédécesseurs de Louis T. Caire, notaire public à la Nouvelle Orléans. Le dit lot no 9 mesurant 60 pieds de face à la rue Terpsichore, entre les rues Bacchus et Dryades, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions: Un quart comptant et la balance payable à un, deux et trois ans, avec intérêt en billets endossés à la satisfaction de Mr Levi Hedges, portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente aux frais des acquéreurs.

Paroisse de Jefferson 11 Avril 1837. 12 av. F DUGUE, Juge.

AVIS—Messieurs C. H. Cook, Joseph Danet Mugon Wamont et John J. Barker, acquéreurs pour ces terrains situés sur la rivière Tangipao, Etat de la Louisiane, vendus par M Barnett Sr. encanteur le 19 de janvier dernier sont requis de passer dans un délai de 10 jours de la date de cette notification à l'office de H. B Cenas notaire public afin de remplir les conditions de la vente, dans le cas contraire les dits terrains seront revendus pour leur compte et risques le 12 avril prochain à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis par M Barnett Sr. 3 avril

AVIS—Messieurs F. B. Pringle, Antoine Chamain, L. Rocquet, Joseph Aguilar, Joseph Michel, Félix Lambert, Michel Piet, M Taihand, E. Chauvau, A Perrault, P Lavigne, Lefort, qui se sont rendus adjudicataires de divers terrains au faubourg Washington, dans la paroisse de ... connus sous le nom d'habitation Pardieu, à la vente faite par le 3 mars dernier par messieurs T Mossy & Giraldel et P. E. Tricou, sont notifiés d'avoir à se conformer dans dix jours de la présente date, en l'étude de Carlile Pollock, notaire, aux conditions de leurs ventes, à défaut de quoi, et ce délai expiré, les terrains qu'ils se sont adjugés seront revendus pour leur compte et risques respectifs, par les mêmes encanteurs, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres. 6 av—10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire.—Towne & Bickw contre leurs créanciers. La cession des propriétés ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant M. Gustave Legardeur, notaire pub. lundi le 8 mai prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. En attendant, toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés seront et demeurent suspendues. M. F. A Goyol est désigné pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 30 mars 1837. 4 av—4 2pa. JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Dans l'affaire d'Edward Brooks contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable et toutes autres personnes intéressées aient lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public, le 10 du mois de mai prochain, et ce, à 10 heures du matin, pour délibérer ensemble sur les affaires de l'insolvable, et nommer s'il le jugent convenable d'autres syndics en remplacement du syndic décédé qui avait été nommé dans une assemblée antérieure, ou ce cochoisir les pouvoirs du syndic survivant, et de lui conferer tous les droits d'agir, et les instructions dans l'intérêt des créanciers de la dite faillite. Et il est de plus ordonné que Henry R. Denis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et soit notifié d'avoir à se trouver présent à la dite assemblée.

Par ordre de l'honorable Chs. Watts, juge de la dite Cour. 1 avril—10, 2, a. JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samedi, 8 avril 1837—François B St. Martin vs. ses créanciers—No 12841. Present l'honorable Charles Watts, juge. Sur motion de R M Shepard, avocat de Rene Lemonier, syndic dans cette affaire, soumettant un tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable et tous ceux intéressés, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé et ledit syndic déchargé.

Extrait des minutes. 12 av—5. G. W LEWIS, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Samedi, 8 Avril 1837—Present l'honorable Charles Watts, Juge—12842—Pierre A St Martin vs. ses créanciers—Sur motion de R. M. Shepard, avocat de René Lemonier, syndic dans cette affaire, soumettant un tableau de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable et tous autres intéressés d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé, et le dit syndic déchargé.

Extrait des minutes. 12 av—3. G. W. LEWIS, Dép. Greffier.

A VENDRE—Par le [illegible] la Bourse, au centre des rues entre St. Louis et Conti.

Un joli jeune mulâtre, âgé de 23 ans, bon domestique de maison et bien recommandé très intelligent pleinement garanti. 22 mars

EN débarquement du Dodalo, et à vendre par les soussignés:

150 caisses de vin de Bourgogne
2 caisses contenant 200 boites sardines à l'huile.

de Conin. 24 mars. H. PALOC & DUFOUR.

EAU DE VIE de Cognac et de Champagne, en demi pipes et 1/4 de futailles.

Genièvre en demi pipes, à vendre pour compte. Vin vieux madère en pipes et 1/4 de baril, vieux Sherry des meilleures marques et fines en baril, vieux Porto, en 1/4 do, à vendre pour compte.

Supérieur claret, Chateau Margaux, Lafitte, Latour, St Estèphe et Cabarrus, à vendre sans le droit de Douane.

Champagne, 150 Paniers des meilleures marques, à vendre à bon marché pour comptant par JOHN DE BROT. 21 mars

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment complet de Drogues et Médicaments, parmi lesquels se trouvent:

Des boîtes à vent ... complètes;
Des Trousses d'instruments de chirurgie;
Des Lancettes d'Evans;
Des Bandages de Marsh;
Des do à pomme d'ivoire;
Des do en os, &c.

A A PEYCHAUD, 29 mars. 123, rue Royale.

EN débarquement, et à vendre par le soussigné:

130 paniers huile d'Olive,
10 pipes eau de vie de Cognac,
5 demi pipes de fine Champagne,
25 tierçons vin blanc (grave),
4 boucauds fil à voile et à seine,
50 caisses fruits assortis à l'eau de vie,
200 caisses vin rouge St Estèphe médoc.

A. S. GEORGES, 8 mars. rue St. Louis no 31.

ON demande un jeune homme de 15 à 16 ans comme apprenti pour l'impression Lithographique. S'adresser au Bureau de l'Abeille. 5 av—

AVIS.—Les soussignés ont ce jour, formé une société pour les affaires de commissions, sous la raison de Reynolds, Byrne & Co, à la Nouvelle Orléans, et une Natchez sous la raison de Reynolds, Marshall & Co. JAMES M REYNOLDS, JOHN B. BYRNE, LEVIN R. MARSHALL.

Nouvelle Orléans, le 30 mars 1837. 30 mar

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits. S'adresser rue Conti, No. 58. 5 oct—6m, 3m. F. LAVILLE.

GUNNEY BAGS—50,000 Gunny Bags in store and for sale by R GRONING & Co.

TERMS OF T[illegible]

[illegible]

Coastwise

FOR NEW YO[illegible]

FOR RICHM[illegible]

FOR NEW Y[illegible]

FOR B[illegible]

FOR NEW[illegible]

FOR NEW YORK

FOR NEW Y[illegible]

FOR CHARL[illegible]

FOR NEW Y[illegible]

FOR RICHMO[illegible]

FOR BOSTON

For Norfolk and[illegible]

FOR BOSTON

FOR PORTS[illegible]

European

FOR LIVERP[illegible]

FOR LIVERP[illegible]

FOR BREME[illegible]

FOR LIVERP[illegible]

FOR CORK

FOR LIVERP[illegible]

FOR LIVERP[illegible]

West In[illegible]

FOR HAV[illegible]

FOR FREIGHT